

le Programme de Noël

de l'Université Populaire de la Krutenau



Le Veilleur de Nuit de Strasbourg

Jean-François Kovar
et Daniel Ehret

Durant la période de l'Avent, le Veilleur de Nuit vous permet de découvrir l'histoire et le patrimoine de Strasbourg de manière insolite à travers une promenade nocturne.

à 20h30

Les vendredis

23 et 30 novembre
7, 14 et 21 décembre

Les samedis

24 novembre
1er, 8, 15 et 22 décembre

à 18h

Les dimanches

25 novembre
2, 9, 16 et 23 décembre

à 17h

lundi 24 décembre

RdV place du Château devant le Musée de l'Oeuvre Notre-Dame

Tarif : 5 € / 1 € pour les moins de 16 ans

Promenade Strasbourg Ville en lumière

Jean-François Kovar

Les samedis à 18h

8, 15, 22 décembre 2018

RdV place du Château devant
le Musée de l'Oeuvre Notre-Dame

Tarif : 5 €
1€ pour les moins de 16 ans

Les conférences de Noël

Jean-François Kovar

La Crèche

8 décembre 2018

Le Noël alsacien

15 décembre 2018

Histoire du pain d'épices

22 décembre 2018

Les samedis à 11h
Entrée libre

Librairie Kléber, salle blanche
en partenariat avec la Ville de Strasbourg



Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A Place des Orphelins
67000 Strasbourg

universitepopulaire.krutenau@laposte.net
www.up-krutenau.com



BULLETIN D'ADHESION

Université Populaire de la Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.
 À U.P. Krutenau – Maison des Associations
 1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, le consommateur qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation. L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
 Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée

Coordonnées	Nom : Prénom :
	Adresse :
	Code postal Ville :
	☎ : Portable :
	Courriel : <small>Inscription en lettres capitales</small>
	Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/>
	L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association
Adhésion	Adhésion obligatoire annuelle : individuelle 5€ <input type="checkbox"/> € ou familiale 10€ <input type="checkbox"/> € Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/> €
	L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :
Inscription	Inscription aux programmes suivants Tarif
 - €
 - €
 - €
 - €
	Montant total payé : €
	Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small>
	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs
	Date et Signature :

Réservé à l'UP Krutenau
 Année : 2018-2019

Saisie le :
 Remise carte adhérent
 Inscription liste de diffusions mails
 Inscription fichier membres